

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MÉTROPOLE DE LYON**  
**VILLE D'OULLINS**  
**DÉCISION DU MAIRE**

**N° D23\_011**

**Objet : Rendu compte des marchés publics n°1 - du 1er/01/2023 au 28/02/2023**

**Le Maire d'Oullins,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20210708\_1 en date du 8 juillet 2021 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté n° SJ20\_432 du 7 juillet 2020 donnant délégations de fonctions et de signature à Monsieur Clément DELORME, 3ème Adjoint au Maire ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Pour la période du 1er/01/2023 au 28/02/2023, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :  
Transmission en préfecture le :     /     /  
Mise en ligne le             /     /  
Dates de notifications aux intéressés indiquées  
dans le tableau annexé.

Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME

**Fait à Oullins, le 2 mars 2023**

**Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation  
l'Adjoint délégué,  
Clément DELORME**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le 03/03/2023

ID : 069-216901496-20230302-D23\_011-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/01/2023 AU 28/02/2023									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Attribution de marché	S2222BRA1	Organisation des braderies de la Ville d'Oullins	procédure adaptée	07/12/2022	03/01/2023	26 460,00 €	1 an reconductible 3 fois (4 ans maximum)		INTERACTIVE WALL
Attribution de marché	F2238DVD	Fourmiture de DVD avec droit de prêt et / ou de consultation pour la médiathèque d'Oullins	procédure adaptée	27/01/2023	01/02/2023	42 000,00 €	24 mois reconductible 1 fois (4 ans maximum)		COLACO
Attribution de marché	F2243BAC	Location de bacs roulants	consultation	27/01/2023	07/02/2023	8 400,00 €	24 mois reconductible 1 fois (4 ans maximum)		ENVIRONNEMENT BAC SERVICES
Attribution de marché	I2303CAM	Mission coordonnateur SPS pour les travaux d'aménagement de la rue de la Camille	consultation	22/02/2023	22/02/2023	1 026,00 €	Durée des travaux		QUALICONSULT

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le 03/03/2023

ID : 069-216901496-20230302-D23\_011-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 1er/01/2023 AU 28/02/2023									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution/approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat	Montant ou objet de l'avenant TTC	Entreprise attributaire
Avenant	T2234PEB	Fourniture et pose d'une structure de jeux pour enfants au Pôle Petite Enfance de la Bussière - Modification 1	Art. R.2194-2 à R.2194-4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	24/01/2023	24/01/2023	19 011,10 €	<i>Pas de modification de délais</i>	<b>4 120,80 €</b>	<b>PRO URBA SUD</b>
Avenant	S2206FOR4	Prestations de formations dans les domaines de la conduite, de l'hygiène et de la sécurité - Lot 4 (Formation en matière de prévention des risques amiante) - Modification 1	Art. R.2194-7 - Modifications non-substantielles	27/01/2023	01/02/2023	24 000,00 €	<i>Pas de modification de délais</i>	<i>Pas d'incidence sur le montant maximum de commande</i>	<b>AMIANTE ET PLOMB FORMATION</b>
Avenant	S1917-ASC	Entretien et maintenance des ascenseurs, monte-charges, plateformes, portes et portails automatiques - Lot 2 (Entretien et maintenance des portes et portails automatiques ou semi-automatiques) - Modification 2	Art. R.2194-7 - Modifications non-substantielles	22/02/2023	22/02/2023	54 000,00 €	<i>Pas de modification de délais</i>	<i>Pas d'incidence sur le montant maximum de commande</i>	<b>RHONE ALPES ASCENSEURS</b>